

Double agression à Bitam Il règle ses comptes à la machette

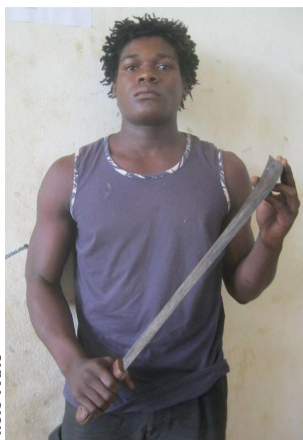
ANS

Oyem/Gabon

KEN-AXEL Obame Eya, Gabonais de 22 ans, domicilié à Okok, vient d'être interpellé par l'antenne de la police judiciaire du Woleu-Ntem, pour avoir porté, à l'aide d'une machette, des coups ayant occasionné de graves blessures sur Epote-Tchicon et Alexandre Atangana, tous deux Camerounais, au cours d'une bagarre.

Dans la nuit du 14 mars dernier, au village Okok,

situé à 23 km du chef-lieu du département du Ntem, sur le site de la société Olam, Obame Eya, qui est debout devant son domicile, aurait aperçu Epote-Tchicon qui lui devait de l'argent. Aussitôt, il l'interpelle pour lui demander pourquoi il n'a pas encore défriché son champ, pour lequel il lui a remis une somme de 15.000 francs depuis plusieurs jours. Pour toute réponse, Epote marmonne quelques mots en anglais et continue tout bonnement son chemin, vers l'épicerie du coin, laissant son interlocuteur sans voix. A son retour, alors



Obame Eya et l'arme avec laquelle...

qu'il est accompagné de son compatriote Atangana, Obame interpelle à nou-



... il a agressé Epote-Tchicon.

veau Obame. Une dispute éclate entre les deux hommes. Obame, se sen-

tant vexé, administre une claque à Epote, qui réplique aussitôt. Ce dernier

reçoit d'ailleurs le renfort de son ami Atangana et tous les deux finissent par avoir le dessus sur Obame. Celui-ci ne pouvant plus tenir face à l'adversité, se retire momentanément du lieu de la rixe et rentre dans sa maison, d'où il ressort muni d'une machette bien aiguisée. A l'aide de celle-ci, il assène un premier coup à Epote au niveau du bras gauche, entre l'épaule et le coude, et un second dans le dos d'Atangana. Il va, heureusement, être stoppé dans sa furie par les riverains, qui ont accouru pour limiter les dégâts.

Escroquerie

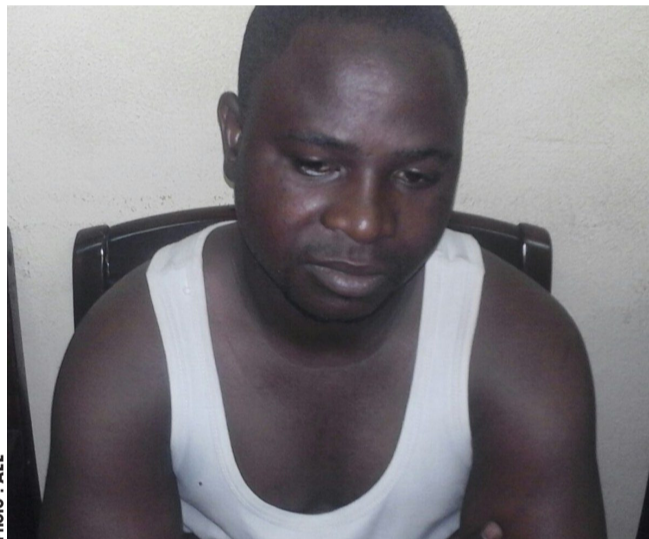
Il s'enfuit avec 121 millions, avant d'être rattrapé 4 mois plus tard

AEE

Libreville/Gabon

L'arrestation de Yabré Zago, Burkinabè d'une trentaine d'années, a été rendue possible suite à l'arrestation de sa conjointe par les agents de la Brigade spéciale de police judiciaire (BSRJ).

RESPONSABLE d'un établissement fictif de microfinance, dénommé "Super Service Plus, Aide Fraternelle", avec pour siège social son domicile, au quartier Louis, dans le premier arrondissement de Libreville, Yabré Zago aurait, comme ses prédécesseurs de Bâtisseurs de Richesse (BR) Sarl, laissé dans le désarroi près de 300 de ses clients, en prenant le large avec leur argent. Le mis en cause lui-même avoue que la somme avoisinerait les 121 millions de francs. Il dit les avoir engloutis dans des activités menées dans son pays d'origine, le Burkina-Faso!



Yabré Zago a été rattrapé, quatre mois après sa cavale au Burkina-Faso.

L'alerte de la fuite de Yabré Zago est donnée aux autres épargnants par l'un des clients, O.M. Cet homme, après avoir épargné la somme d'un million six cents mille francs à Super Service Plus, pendant environ deux ans, décide un matin d'aller récupérer son argent. Il est surpris d'entendre, de la bouche de la conjointe du responsable de l'établissement, elle aussi Burkinabè, que son mari est en déplacement

hors du territoire gabonais, et qu'il sera de retour dans une semaine. Mais des semaines passent sans aucune nouvelle de l'indélicat.

« C'est en surprenant une conversation téléphonique entre Yabré Zago et sa femme, dans laquelle il demandait à cette dernière de liquider petit à petit leurs biens, avant de le rejoindre au pays, que j'ai compris qu'il ne reviendra plus », raconte O.M.

A ce moment précis en effet, le sang de l'épargnant ne fait qu'un tour, au point de vouloir s'en prendre à la dame. Mais très vite, O.M. retrouve son sang-froid et décide de saisir la BSPJ, qui déploie une équipe d'intervention au domicile de Yabré, pour l'interpellation de sa femme. Après un long interrogatoire au poste, la dame accable son mari. « Il m'a dit de rester à gérer ses

biens ici à Libreville, et qu'il me donnera le signal. Mais je ne sais de quel signal il s'agissait exactement », déclarera-t-elle aux agents.

Entre-temps, informé de ce que sa moitié a été mise aux arrêts, Yabré cherche à entrer en contact avec les agents, pour une "négociation". Le but étant de le faire venir jusqu'à eux, les flics entrent dans son jeu. Et, une fois sur le territoire

gabonais, l'homme est épinglé par les gendarmes. Il passe tout de suite à table. Tout en sollicitant l'indulgence de ses victimes, Yabré promet de les rembourser dans un délai raisonnable. Mais le parquet de Libreville, devant lequel il a été déféré, a jugé utile de le placer en détention préventive, en attendant son jugement.

Noyade à Fougamou

Le corps de la petite Komba retrouvé

SCOM

Libreville/Gabon

EN se rendant à un cours d'eau attenant à Odao, une bourgade située à environ 25 km de Fougamou, chef-lieu du département de Tsamba-Magotsi, pour s'y baigner, Jessilia Komba, Gabonaise de 7 ans, y a finalement laissé la vie, le 12 mars dernier. Les recherches activement menées par les éléments de la brigade de gendarmerie et les habitants du village ont abouti deux jours plus tard. En effet, la dépouille de la

gamine a été retrouvée. Les faits. C'est en compagnie de cinq copines du village, que la petite fille se rend à la rivière, vers 16 heures. Pendant que ses copines barbotaient dans l'eau en groupe, Jessilia Komba a préféré (hélas !) s'accrocher au tronc d'un arbuste qui flottait sur les eaux. Mais, progressivement, elle est entraînée vers le large où elle a fini par disparaître dans les flots.

Face à la mauvaise tournure des événements, ses copines, affolées, se sont mises à la hêler afin qu'elle leur fasse signe de vie. En vain. Aussi, décident-elles

de rentrer précipitamment au village pour alerter les parents de ce que Jessilia a disparu dans les flots. Sans attendre, tout le village s'est mobilisé pour passer au peigne fin la zone où la petite s'était rendue. Mais la nuit va interrompre leurs recherches.

Le lendemain, les équipes de secours, aidées par les gendarmes de la brigade de Fougamou, ont de nouveau investi les lieux du drame. Toujours, sans succès. C'est finalement, lundi dernier, que le corps sans vie de la petite fille est retrouvé. A environ un kilomètre du lieu de la baignade.



REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
ET DE LA PROSPECTIVE
SECRETARIAT GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SELECTION D'UN OPERATEUR PRIVE EN VUE DE LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE ET LA GESTION DU GUICHET UNIQUE ELECTRONIQUE MULTIMODAL.

AMI 0001/MDDEPIP/SG/CADAO/DGDDI

Les soumissionnaires sont informés que dans le cadre de la sélection d'un opérateur en vue de la conception, la mise en œuvre et la gestion du guichet unique électronique multimodal, objet de l'Avis à Manifestation d'intérêt N°.AMI 0001/MDDEPIP/DGDDI2016 du 28 janvier 2016, la date d'ouverture des plis est fixée au 21 mars 2016 à neuf(09) heures précises à l'Hôtel des Douanes, sis à Oloumi.

Un arrêté du Ministre du Développement durable, de l'Economie, de la Promotion des investissements et de la Prospective fixe la composition du Comité ad hoc prévu à cet effet.

Fait à Libreville, le 15 MARS 2016

P/Le Ministre
P.O le Ministre Délégué

Madame Marie Julie BILOGO BI-NZENGOUE

